

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Novembre 2012



PSAEE : propositions inacceptables de la FNOGEC

La FNOGEC a dénoncé la Convention Collective des PSAEE en mai 2011.

Dans quel but ?

Il s'agit pour elle d'imposer un temps unique de travail pour tous et la suppression de multiples avantages conventionnels.

Fin 2012, la Convention Collective des PSAEE cessera d'exister et le Code du Travail s'appliquera en cas d'échec des négociations en cours.

Aucun syndicat de salariés ne peut accepter les propositions de la FNOGEC et les négociations se poursuivent dans l'urgence sous l'égide du Ministère du Travail.

Ceci ne peut qu'aboutir à une illusion d'accord au détriment des salariés PSAEE.

REFUSONS

- l'alignement par le bas à 1558 heures annuelles et 6 semaines de congés payés ;
- la suppression du supplément familial et de l'indemnité de résidence ;
- l'augmentation de 41 heures de travail pour les personnels d'éducation ;
- une flexibilité induite par l'accord sur les classifications qui, lui, n'a pas été dénoncé.

MOBILISONS-NOUS sur les lieux de travail en négociant le maintien de tous nos avantages.

Manifestons-nous le 14 novembre !

Contre les politiques d'austérité imposées en Grèce, en Espagne, au Portugal...
Manifestons notre solidarité envers les peuples soumis à toujours plus de précarité.

RV le mercredi 14 novembre à 14h à Montparnasse, place du 18 juin

Consultez les informations sur le site :

<http://www.sundep-paris.org/spip.php?article492>

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS
adresse postale : 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>

Modalités de rattrapage d'une journée de cours à la suite de l'arrêté du 5 juillet modifiant le calendrier scolaire 2012-2013

Après une consultation écrite des membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) organisée jusqu'à la mi-septembre ainsi qu'une information du Conseil Inter-académique de l'Éducation nationale (CIAEN) le 24 septembre, l'académie de Paris a décidé que :

- pour les établissements scolaires qui dispensent des enseignements le mercredi matin, le rattrapage d'une journée de cours s'effectuera deux mercredis après-midi, les 3 avril et 22 mai 2013
- pour les établissements scolaires et les écoles qui ne dispensent pas d'enseignements le mercredi matin, le rattrapage d'une journée de cours s'effectuera une journée, le 22 mai 2013.

Congé de paternité et d'accueil

Le 26 octobre dernier, les députés ont voté la transformation du « congé de paternité » en « congé de paternité et d'accueil de l'enfant ». Il sera ouvert non seulement au père de l'enfant mais aussi à la personne vivant maritalement avec la mère (concubin, partenaire pacsé) indépendamment de son lien avec l'enfant.

Jusqu'à parution du décret d'application, seul le père de l'enfant peut bénéficier d'un congé de paternité (art. L.1225-35 du code du travail).

Nombre de contrats prévu pour l'année 2013

Le nombre de contrats offert au titre des concours **externes** (CAFEP et troisième CAFEP) s'élève à 1100 ; le nombre de postes correspondant aux concours **internes** est fixé à 150 pour les CAER-PA (professeurs agrégés) et à 940 pour les concours donnant accès aux échelles de rémunération des professeurs certifiés (CAERPC), des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs de lycée professionnel (CAERPLP).

Retrouvez le détail des postes et contrats offerts sur le site :

<http://www.sundep-paris.org/spip.php?article498>

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>